Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502362-20251216-DFC2025_631-DE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en vertu de la délégation donnée
par le Conseil Municipal du 11 juin 2020
(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : **Sollicitation de fonds de concours 2023-2024-2025 et 2026 – Déconstruction et confortement de la friche Garnier**

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 juin 20201 portant délégation de compétences au Maire,
Vu la délibération du conseil communautaire de Redon Agglomération du 27/11/2023,
Vu la possibilité pour la Ville de Redon de bénéficier de fonds de concours d'investissement de Redon Agglomération pour les exercices 2023, 2024, 2025 et 2026,

DÉCIDE :

ARTICLE 1er : de solliciter auprès de REDON Agglomération un fonds de concours d'investissement de 257 422,56 € pour **l'opération de déconstruction et de confortement de la friche Garnier** au titre des axes prioritaires posés au pacte fiscal et financier relatifs à « *améliorer le parcours résidentiel des habitants et des entreprises.* »

ARTICLE 2 : d'arrêter les modalités de financements telles qu'elles figurent au plan de financement inclus dans le dossier de dépôt et résumées ci-dessous :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de déconstruction	1 966 000,00	REDON Agglomération Fonds de concours 2023 Fonds de concours 2024 Fonds de concours 2025 Fonds de concours 2026	 64 355,64 64 355,64 64 355,64 64 355,64
Maîtrise d'œuvre de démolition	84 000,00	ETAT Fonds friche Garnier (quote-part déconstruction)	 616 000,00
		Autofinancement **Ville de Redon**	1 176 577,44
Total dépenses	2 050 000 €	Total recettes	2 050 000 €

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal de la Ville de Redon et sera transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine au titre du contrôle de légalité.

À Redon, le 16 décembre 2025

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)

Le Maire de Redon

Pascal Duchêne